FORMATION REFERENT SANTE ET SECURITE

2FAP_1

La loi du 2 août 2021 dite Loi Santé au Travail vise à renforcer la prévention au sein des entreprises. Elle rend notamment obligatoire la formation des référents Santé et Sécurité en entreprises.
Pour rappel, toutes les entreprises quelques soit leur taille doivent nommer un référent Santé Sécurité Art. L.4644-1 créé par la loi n°2011-867 du 20 juillet 2011.

Objectifs

- Améliorer la santé et la sécurité des salariés en ayant une démarche préventive
- Mettre en oeuvre ou développer au sein de l'entreprise une politique de la prévention des risques professionnels
- Répondre à l'obligation de désignation et de formation d'un référent Santé et Sécurité

Public Visé

Toute personne de l'entreprise nommée référent Santé et Sécurité de l'entreprise.

Durée

35.00 Heures en présentiel en présentiel

5 Jours

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

MODULE 1 : LE CONTEXTE
- Les enjeux de la prévention aujourd'hui
- Rôles et missions d'un référent Santé et Sécurité
- Les acteurs de la prévention interne /externe

Exercice pratique :quizz sur les acteurs de la prévention

MODULE 2 : LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE et TERMINOLOGIE
- Les principaux textes
- Définition, terminologie
- Evaluation des risques prof. (le décret du 5 nov. 2001)
- Les principes généraux de prévention
- Les documents et affichages obligatoires

Les responsabilités
- Les obligations de l'entreprise
- Les obligations des salariés
- La responsabilité pénale du Chef d'entreprise
- La responsabilité civile
- Les différentes sanctions
- La faute inexcusable
- La délégation de pouvoir
- Droit d'alerte, droit de retrait

Exercice pratique :à partir d'un accident ayant fait jurisprudence : lecture et analyse du contexte de l'accident pour déterminer les responsabilités.

MODULE 3 : Identification, analyse et évaluation des risques – mise en place et suivi du DUERP
- Le DUERP pilier de la démarche préventive de l'entreprise
- Présentation de la démarche d'analyse des risques
- Identification des dangers en fonction du contexte de l'entreprise
- Critère d'évaluation
- Observation des situations de travail
- Mise en place et suivi des plans d'actions
- Evaluations des risques spécifiques

Exercice pratique :à partir d'exemple photos et/ou vidéo : analyse de situations de travail permettant de mettre en application la méthode d'évaluation des risques

professionnels – définition de plans d'actions possibles.

MODULE 4 : Les accidents du travail – Gestion et Analyse

- Définitions : AT, MP, trajet
- Les conséquences financières pour l'entreprise : Coût direct /coût indirect
- Les cotisations
- Les statistiques internes
- La gestion du risque accident
- Les procédures de prises en charge – matériel de 1er secours
- Les possibilités d'intervention des employeurs
- Les formalités à remplir
- L'analyse des accidents avec la méthode de l'Arbre des causes

Exercice pratique :à partir d'exemple photos et/ou vidéo : analyse de situations d'accidents avec la méthode de l'arbre des causes. Mise en situation d'enquête après accident

MODULE 5 : La prévention des risques en entreprise Intervention des entreprises extérieures

- La coordination des mesures de prévention entre EU et les EE
- Le plan de prévention (Le décret du 20 Février 1992.)
- Les opérations du BTP (Le décret du 26 Décembre 1994) et les missions du coordonnateur SPS
- Procédures et prescriptions concernant les interventions des EE : Consignations / permis feu / permis de fouille / Permis de travaux…
- Les opérations de chargement et de déchargement (Arrêté du 26 avril 1996) : protocoles de sécurité

Exercice pratique :Rédaction de plan de prévention, protocole de sécurité à partir d'exemples de situations d'entreprises

Les obligations d'intégration et le maintien de la prévention

- La conformité des équipements de travail
- Les vérifications périodiques obligatoires
- La conformité et le choix des EPC
- La conformité et choix des E.P.I
- Formations obligatoires et sensibilisations des salariés / Accueil des nouveaux collaborateurs
- Les consignes et procédures
- Prise en compte de la réglementation spécifique aux différents risques de l'entreprise : circulation, co-activité, substances chimiques et biologiques, rayonnement, chutes de hauteur, manutentions manuelles et postures de travail, électrique, incendie, explosion, RPS, ambiances de travail, ….

MODULE 5 : Vers une démarche de management de la sécurité La prévention intégrée dans la politique des entreprises

- Les référentiels existants
- L'engagement de la direction
- L'organisation et rôles respectifs
- Politique, objectifs et indicateurs sécurité
- Le management de la santé et de la sécurité au travail
- Diagnostic et audit de prévention
- Bilan et plan prévisionnel annuel
- Les actions de prévention
- Les plans d'actions
- L'amélioration permanente
- La communication et la posture du référent santé et sécurité au sein de l'entreprise

Exercice pratique : mise en situation d'animation d'un flash sécurité

Bilan de fin de formation : Plan d'actions individuels post formation avec les freins et les leviers pour prendre en main ses missions de référent santé et sécurité.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les rôles, et les missions du référent santé et sécurité ainsi que ceux des acteurs de la prévention interne et externe
- Connaître la réglementation applicable en matière de prévention des risques professionnels
- Être en mesure d'analyser et d'évaluer une situation de travail
- Être en mesure d'analyser un accident du travail
- Être capable de mettre en place une démarche préventive afin d'améliorer la santé, la sécurité des salariés

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance entre les apports théoriques et expériences vécues. Etude de cas concrets directement issus de l'expérience des participants, débats, quizz, exercices individuels et de groupes. Chaque participant recevra un document de synthèse présenté sous forme d'un guide pratique. Projection d'un support pédagogique sous format POWER POINT et de vidéo. Travail en sous-groupe – Travaux et recherches inter session qui seront définis en fonction du contexte des entreprises et restitution en groupe au début de la 4ème journée.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM, tour de table, observation, études de cas en séance et lors du travail inter session.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

ASFO GRAND SUD
0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupelfc.com
www.asfograndsud.com
SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A